



Aucune mention
des problèmes
liés à la qualité
de l'eau.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mr P', with a long horizontal line extending to the right.

**RAPPORT ANNUEL 2008 DU SOUS-PROGRAMME D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE DANS LE BASSIN
ARACHIDIER (PEPAM-BA : REGIONS DE DIORBEL, FATICK,
KAFFRINE ET KAOLACK)**

JANVIER 2009

CODE DGCD : NN 3003270

CODE NAVISION : SEN 07 018 11

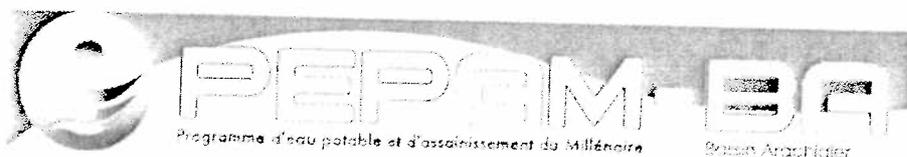


Table des matières

1	Fiche projet.....	4
2	Situation actuelle en bref.....	6
3	Bilan de la planification des activités.....	7
	3.1 <i>Aperçu des activités</i>	7
	3.2 <i>Analyse de la planification des activités</i>	9
	3.3 <i>Synthèse des activités du Groupe de Travail</i>	9
4	Bilan des finances	14
	4.1 <i>Aperçu des dépenses par rapport au planning financier – Situation des finances au 31 décembre 2008</i>	14
5	Suivi des indicateurs.....	16
6	Appréciation des critères de suivi	16
	6.1 <i>Efficacité</i>	16
	6.2 <i>Efficiency</i>	17
	6.3 <i>Impact</i>	17
7	Mesures et recommandations	17
	7.1 <i>Synthèse des critères d'appréciation</i>	17
	7.2 <i>Recommandations</i>	17
8	Nouveau planning.....	19
	8.1 <i>Planning des activités de l'année 2009</i>	19
	8.2 <i>Planning financier de l'année 2009</i>	25
9	Conclusions.....	26
	9.1 <i>Activités et Finances</i>	26
	9.2 <i>Critères de suivi</i>	26
	9.3 <i>Avis de la SMCL sur les recommandations</i>	26

Annexes

Annexe 1 - Planification des Activités

Annexe 2 - Situation financière au 31 décembre 2008

Annexe 3 - Planification financière 2009

1 FICHE PROJET

SEN0701811 – Sous- Programme d'Eau Potable et d'Assainissement dans le Bassin Arachidier (PEPAM – BA)

Données générales et Périodicité des rapports d'exécution /SMCL

Pays	<u>Sénégal</u>	
Titre FR	Sous-Programme d'Eau Potable et d'Assainissement dans le Bassin Arachidier (PEPAM – BA)	
Titre court	PEPAM – BA	
Baillleur	DGCD : Direction Générale de la Coopération au Développement	
Code Baillleur	NN 3003270	
Article	art 5	
Allocation de base	bilatérale directe [BA54105402]	
Contrat de gestion	Contrat de gestion 1	
Secteur	Infrastructures 14020 - Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle	
Marqueurs thèmes	Environnement risque	0 1 2
	Environnement pertinence	0 1 2
	Genre	0 1 2
Courriel	pepam-ba@orange.sn	
Site Web	www.btcctb.org/westafrica	

Chronologie et documents

18/12/2007	Convention Spécifique
18/03/2008	SMCL préparatif au sous-programme
01/04/2008	Nomination de M Joseph VAN LOON comme co-responsable du sous-programme
29/05/2008	Arrêté de création du PEPAM-BA
10/07/2008	Nomination de M Moustaph SANE comme responsable du sous-programme
21/08/2008	Nomination de M Oumar NDIAYE comme Président du Comité de Pilotage (SMCL) du sous-programme
23/09/2008	Première réunion groupe de travail (CCA + points focaux)
17/10/2008	SMCL Extraordinaire
31/12/2008	SMCL de Démarrage du sous-programme

Objectifs

Objectif global : Le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau saine et un assainissement de base est réduit conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Objectif spécifique: L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorées pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack

Finance

Budget régie (système belge – responsabilité belge)	1 453 000 euros
Budget cogestion (système sénégalais – responsabilité conjointe)	1 441 700 euros
Budget exécution nationale (système sénégalais – responsabilité sénégalaise)	8 105 300 euros
Budget total	11 000 000 euros

Personnes clé

M Oumar NDIAYE	CT1/Ministre chargé de l'Hydraulique Rurale - Président de la SMCL du PEPAM-BA
M. Diène FAYE	Directeur de l'Hydraulique Rurale,
M. Babou SARR	Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance
Mme Anta SECK	Directrice de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
M. Adama MBAYE	Directeur de l'Assainissement
M. André NDECKY	Représentant du Directeur de la DCEF
M. Fadel NDAW	Coordonnateur PEPAM
M. Bilal DIENG	Représentant du Directeur de la DDI (Ordonnateur) dans le SMCL
M. Guy CASTADOT	Responsable Géographique CTB Bruxelles a.i.
M. Georges PIERSEAUX	Représentant Résident de la CTB a.i. (Coordonnateur)
M. Moustaph SANE	Responsable PEPAM-BA
M. Joseph VAN LOON	Co-Responsable PEPAM-BA
Mme Anne REYNEBEAU	AT Ingénierie sociale
M. Bouna DIOUF	Expert national en IEC
M. Rassoul NDAO	Point focal DHR
M. Abdoul Demba DIA	Point focal DEM
M. Saliou NGOM	Point focal DGPRE
M. Arouna TRAORE	Point focal DA

2 SITUATION ACTUELLE EN BREF

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est aujourd'hui marqué par l'engagement du Sénégal pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le PEPAM constitue un cadre programmatique national dans lequel tous les acteurs sont invités à inscrire leurs interventions.

Pour la mise en œuvre du PEPAM l'Etat s'est doté d'un Cadre Unifié des Interventions (CUI) qui comprend un ensemble de règles communes, applicable par tous les acteurs pour assurer la cohérence et la synergie des initiatives. Le CUI constitue également un cadre pour assurer une bonne coordination et l'échange d'expériences. Les principaux outils du CUI sont les suivants : Il s'agit notamment :

- la Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement (SPEPA) en milieu urbain et rural approuvée en Juillet 2005 ;
- le Portail Internet PEPAM ;
- le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)
- le Système de suivi-évaluation
- le Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement
- le Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme

Par ailleurs, les partenaires au développement intervenant dans le Secteur ont créé et animent un cadre de concertation où des questions d'harmonisation des politiques et stratégie.

A cet effet, la co-présidence des bailleurs de fonds agissant dans l'eau potable et l'assainissement en milieu rural est assurée par la CTB et LUX Développement.

En milieu rural, parti d'un taux de couverture de **64% en 2004** pour l'eau potable, le PEPAM a permis d'atteindre en **2008, 75,5 %** (source revue annuelle PEPAM).

Pour l'assainissement en milieu rural, le taux de couverture de référence était de 16% en 2004. En 2008 ce taux de référence a été ajusté à 26,2% en raison d'une amélioration de la base de données du PEPAM. L'évolution de ce taux reste très faible, pour atteindre 26,8% en 2007 et 27,5% en 2008.

Le secteur est caractérisé par une stabilité institutionnelle depuis le dernier remaniement ministériel du 03 décembre 2007.

Le personnel de la Cellule de Coordination et d'Appui (CCA) du projet s'est mis en place entre le 1^{er} avril (nomination co-responsable du sous-programme) et le 29 septembre 2008 (nomination du dernier point focal du sous-programme).

La proposition d'organisation de la CCA ainsi que les termes de référence de son personnel restant à déployer sont joints en annexe.

BILAN DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES

2.1 Aperçu des activités

Un groupe de travail a été constitué dans le but de faciliter le démarrage du Sous-programme. Plus spécifiquement le groupe a pour mandat d'appuyer la CCA dans le cadre de ses attributions afin de faire des recommandations utiles pour le démarrage du sous-programme PEPAM BA.

La Présidence du groupe de travail est assurée par le Responsable du PEPAM BA.

Les dates suivantes ont été importantes dans cette période de préparation :

- 29 mai : Arrêté de création du PEPAM-BA
- 10 juillet : nomination de M Moustaph SANE comme responsable national
- 21 août : nomination de M Oumar NDIAYE comme président du Comité de Pilotage.

Le Groupe de travail a convoqué plusieurs réunions pour examiner en détail toutes les tâches prioritaires qui lui avait été assignées dans le cadre des Termes de référence. Les premiers mois ont été consacrés principalement à la définition des modalités d'exécution nationale et à la conception du manuel de procédures. En effet, le concept de l'exécution nationale n'était ni bien défini, ni bien compris de la même manière par l'ensemble des acteurs intervenants dans le PEPAM-BA.

A partir du mois de septembre, le groupe de travail a démarré à travailler sur les différents appels d'offres. La demande de manifestation d'intérêt pour la sélection des bureaux d'études ainsi que les termes de référence relatifs à l'étude d'exécution pour l'eau potable ont été élaborés conjointement par les points focaux de la DHR et de la DEM.

Les TDR des études d'exécution eau potable n'ont pas été validés par le SMCL du 23 décembre 2008 qui a estimé que les prévisions de démarrage des travaux qui a donné jusqu'au 15 janvier 2009 au Groupe de travail pour lui présenter une nouvelle proposition permettant d'accélérer le démarrage des travaux d'infrastructures

En effet, le SMCL a jugé la durée de cette étude trop longue. Pour améliorer la vitesse d'exécution, les deux directions concernées (DEM + DHR) appuyées par la CCA ont scindé l'étude d'exécution en trois études séparées. Il s'agit notamment

- d'une étude d'avant-projet sommaire pour la définition des sites,
- d'une étude hydrogéologique à l'issue de laquelle l'appel d'offres des travaux de forages sera lancé
- et d'une étude d'exécution qui s'exécutera concomitamment avec l'étude hydrogéologique pour le dimensionnement des ouvrages de génie civil et des réseaux d'eau

La planification des activités basée sur cette nouvelle approche a été effectuée sur MS Project est jointe en annexe.

L'antenne de la CCA de Kaolack qui comprend une AT en Ingénierie sociale et un Expert national en EIC, a démarré ses activités depuis début Septembre 2008. L'équipe a participé à toutes les rencontres organisées dans son domaine de compétence dans la zone du projet et à Dakar. Elle a effectué plusieurs visites de terrain pour rencontrer les membres des ASUFOR du PARPEBA et les autres partenaires.

2.2 Analyse de la planification des activités

A la lumière des différentes planifications, il ressort que les principales activités ne pourront démarrer que dans le dernier trimestre 2009.

Les réalisations vont se dérouler entre 2010 et 2012.

Par souci d'efficacité, il est recommandé de recourir à l'allotissement des activités ainsi qu'au regroupement des travaux de même nature dans un seul appel d'offres pour permettre une réalisation rapide du sous-programme.

2.3 Synthèse des activités du Groupe de Travail

Les conclusions auxquelles les différentes rencontres du groupe de travail ont abouti sont déclinées ci-dessous par rubrique.

Révision du budget

Outre les changements budgétaires nécessaires pour un démarrage immédiat du projet, adoptés par le SMCL du 18 Mars 2008, d'autres réaménagements ont été validés par la SMCL du 23 décembre 2008, pour rendre l'exécution du budget plus cohérente.

Ces modifications portent notamment sur :

- le mode d'exécution financière ;
- les réajustements apportés sur les montants de certaines lignes ;
- la création de nouvelles lignes ;
- la division du budget en deux parties : FIT et Exécution Nationale

Le détail des modifications ainsi que les justifications y afférentes sont fournis en annexe.

Il apparaît à la suite de cet exercice que la répartition du budget total du sous-programme de 11 000 000 d'euro se présente comme suit :

- 1 453 000 euro en régie ;
- 1 441 183 euro en cogestion
- 8 105 300 euro en exécution nationale

Elaboration du planning des activités

Les Responsables du PEPAM BA ont tenu des séances de travail avec les points focaux pour élaborer la planification de leurs activités, et ensuite pour l'améliorer suite aux recommandations du SMCL du 23 décembre 2008.

La planification financière en annexe sera mise à jour tous les trois mois, alors que la planification des activités sera actualisée tous les 6 mois pour tenir compte d'éventuels d'éventuelles modifications.

Elaboration du manuel de procédures pour l'exécution nationale

Un manuel de procédures a été élaboré pour l'Exécution Nationale. En effet, la procédure d'Exécution Nationale vient d'être proposée par le partenaire en vue de respecter les principes de la Déclaration de Paris. Cette disposition permettra entre autres :

- la réalisation des activités en conformité avec les normes en vigueur au Sénégal ;
- une meilleure appropriation du sous-programme par l'administration sénégalaise,
- un renforcement des structures de l'Etat.

Les frais de fonctionnement des agences d'exécution sont aussi inscrits en Exécution Nationale.

A ce propos, les fonds seront virés par la CTB Bruxelles dans un Compte Spécial ouvert à cet effet par la DDI au niveau d'une Banque Commerciale à Dakar. Ce Compte sera mouvementé par la DDI sur présentation des décomptes certifiés par les agences d'exécution qui jouent les fonctions d'administrateurs des crédits. Elles sont donc responsables de toutes les activités relevant de leurs compétences depuis l'identification des besoins, leur planification, la passation des marchés et leur réalisation jusqu'à la liquidation des dépenses y afférentes.

Un contrôle à posteriori sera effectué par la partie belge à travers des audits externes semestriels pour s'assurer de la conformité des procédures mises en oeuvre

Pour la passation des marchés, le code des marchés publics du Sénégal sera d'application. Les différents modes de passation de marché seront déclinés dans le manuel des procédures en processus suivant l'analyse RACI.

Concernant les ANO (Avis de non objection), il faut noter les dispositions suivantes retenues par la CTB:

- l'envoi des avis d'appels d'offres de plus de 25 Millions F CFA sur le site CTB ou 100 Millions F CFA pour l'OCDE, sept (07) jours avant leur parution dans les journaux nationaux ;

- ANO requis sur la liste des sites qui résultera de l'étude d'AP
- ANO requis sur l'attribution des marchés publics conclus en exécution nationale avant ANO Autorité Contractante et DCMP.
- ANO CTB requis sur la liste des sites d'EDP (édicules publics) .

Le manuel de procédures ci-joint constitue la dernière version, qui est annexée à la Convention d'Exécution.

La DDI est depuis la création de la CTB un partenaire privilégié de la CTB. Plusieurs réunions se sont tenues sur l'exécution nationale entre la CCA, la CTB et la DDI, et il en a découlé entre autres que les agences d'exécution recèlent de compétences suffisantes et qu'une étude sur la capacité du partenaire sénégalais à mettre en œuvre l'exécution nationale des activités n'est pas nécessaire.. La DDI est l'organe du gouvernement chargé de l'exécution financière de l'ensemble des activités techniques de l'administration. Elle possède une grande expérience dans en la matière. Par conséquent, aucun problème n'est à craindre tant des vérifications appropriées que du décaissement des fonds mis à disposition à sa disposition.

Frais de fonctionnement des agences d'exécution

Compte tenu des délais relativement courts impartis à la mission de formulation, elle n'a pas pu calculer tous les détails du budget. Notamment, le calcul des frais de fonctionnement pour l'exécution nationale n'a pas eu toute l'analyse qu'elle mérite. Parmi les anomalies décelées par le Groupe de Travail sur les calculs on peut citer :

- le calcul des frais de missions sur trois ans au lieu de quatre ;
- la non prise en compte des chauffeurs des agences d'exécution ;
- la non prise en compte de la création de la région de Kaffrine
- la non prise en compte du fonctionnement des divisions régionales dans la première année du sous-programme
- la non prise en compte des chauffeurs des brigades, ni du fonctionnement de leurs véhicules
- la non prise en compte des frais financiers en exécution nationale
- la non prise en compte de la réglementation existante concernant les primes de projet et les frais de déplacement

En annexe figure le calcul actualisé et détaillé des frais de fonctionnement des agences d'exécution dont le montant passe ainsi de **419 817 €** à **810 602 €**. La différence entre les deux montants a été déduite du coût des activités. Le nouveau budget de fonctionnement a été validé par le SMCL du 23 décembre. 2008

Préparation des études techniques nécessaires au démarrage des du projet

Les TdR pour l'étude d'exécution d'eau potable ont été élaborés par le groupe de travail. L'étude est divisée en trois phases et s'étalera, y compris la validation des rapports, sur une période de 7 mois :

- Etude 1 1 : Etude d'avant projet sommaire (APS). Identification des projets possibles basée sur les priorités exprimés dans les PLHA et les études similaires menées dans la zone du PEPAM BA ainsi que les revues du PEPAM: 3 mois

L'étude APS permettra de valider le choix des sites de forages

- Etude 2 : Etude hydrogéologique : 2 mois

Le résultat de l'étude 2 devra aboutir à la préparation du dossier d'appel d'offres des forages

- Etude 3 Phase 1 : Etudes techniques et socio-économique sur le terrain ainsi que des levées topographiques précises : 3 mois
- Etude 3 Phase 2 : Dimensionnement des infrastructures (châteaux d'eau et canalisations)

- Le résultat de l'étude 3 devra aboutir à la préparation du dossier d'appel d'offres Génie civil,
- Les travaux d'assainissement ne nécessitent pas une étude d'exécution, l'information dans les PLHA suffira pour identifier les sites. La validation des sites se fera dans le premier trimestre 2009.

3 BILAN DES FINANCES

3.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier – Situation des finances au 31 décembre 2008

Le tableau ci-après montre la situation des dépenses au 31 décembre 2008. Vu que le groupe de travail avait le mandat d'affiner le budget et la planification financière, aucune comparaison n'a été faite entre le planning initial et les dépenses réelles. Cependant, il faut noter que l'exécution financière a été moindre que prévue, comme les activités en exécution nationale n'ont pas pu démarrer en 2008.

				Mode d'exécution	Montant révision 3	Dépenses 2008
A			L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés			
A	01		L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires		944 300 €	636 €
A	01	05	Exécution et suivi unités pilotes de potabilisation	co-gestion	32 000 €	261 €
A	02		Un accès à l'assainissement pour 30.000 personnes		130 300 €	- €
A	02	02	Former 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30 ASUFOR	co-gestion	3 300 €	
A	02	03	Faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial	co-gestion	64 000 €	
A	02	04	Marketing social de l'hygiène et assainissement à travers les vecteurs de communication populaire	co-gestion	36 000 €	
A	02	05	Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS	co-gestion	27 000 €	
A	03		420.000 usagers sont mobilisés pour une exploitation durable des ouvrages d'AEP		126 000 €	- €
A	03	01	Créer et former 30 ASUFOR	co-gestion	84 000 €	
A	03	03	Appuyer les structures regroupant les ASUFOR du Bassin Arachidier	co-gestion	42 000 €	
A	04		Les communautés rurales s'approprient leurs rôles en matière de planification locale		163 000 €	- €
A	04	01	Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM	co-gestion	45 000 €	
A	04	02	Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA	co-gestion	96 000 €	
A	04	03	Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR	co-gestion	22 000 €	
A	05		Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés		493 000 €	375 €
A	05	01	Responsabiliser les Divisions Régionales dans la mise en œuvre du programme	co-gestion	12 000 €	
A	05	02	Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel	co-gestion	252 000 €	
A	05	03	Former les Divisions Régionales	co-gestion	47 000 €	
A	05	04	Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur le CUI et la déconcentration	co-gestion	79 000 €	375 €
A	05	06	Faciliter l'animation de plateformes de	co-gestion	74 000 €	

NB

PEPAM-BA

			concertation dans les régions			
A	05	07	Capitaliser et disséminer les expériences	co-gestion	29 000 €	
B			Exécution National			
B	01		Exécution National		8 105 300 €	- €
B	01	01	Exécution National	Exécution Nat.	8 105 300 €	- €
X			Réserve budgétaire (max 5% * total activités)			
X	01		Réserve budgétaire			- €
X	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	co-gestion	€	- €
X	01	02	Réserve budgétaire REGIE	régie		
Z			Moyens généraux			
Z	01		Frais de personnel		1 950 400 €	255 397 €
Z	01	01	Assistance technique	régie	1 406 400 €	188 614 €
Z	01	02	Expert national ingénierie sociale	co-gestion	1 080 000 €	183 428 €
Z	01	03	Directeur national	co-gestion	14 400 €	
Z	01	04	Equipe finance et administration	co-gestion	28 800 €	
Z	01	05	Equipe technique	co-gestion	76 800 €	358 €
Z	01	06	Autres frais de personnel	co-gestion	72 000 €	
Z	01	08	Personnel administratif et d'appui	co-gestion	38 400 €	271 €
Z	02		Investissements			
Z	02	01	Véhicules en régie	régie	160 000 €	39 616 €
Z	02	02	Véhicule en co-gestion	régie	107 000 €	39 616 €
Z	02	03	Equipement bureau	co-gestion	23 000 €	
Z	02	04	Equipement IT	co-gestion	10 000 €	
Z	02	05	Equipement IT	co-gestion	12 000 €	
Z	03		Frais de fonctionnement			
Z	03	01	Frais de fonctionnement des véhicules	régie	274 000 €	23 862 €
Z	03	02	Télécommunications	co-gestion	48 000 €	11 063 €
Z	03	03	Fournitures de bureau	co-gestion	14 400 €	53 €
Z	03	04	Missions équipe CCA	co-gestion	24 000 €	317 €
Z	03	05	Frais de représentation et de communication externe	co-gestion	24 000 €	976 €
Z	03	06	Frais de consultance	co-gestion	30 000 €	
Z	03	07	Frais financiers	co-gestion		
Z	03	08	Frais de réunions (CP et autres)	co-gestion	3 600 €	354 €
Z	03	09	Frais de fonctionnement assistance technique	co-gestion	10 000 €	76 €
Z	03	10	Etude de base au démarrage du programme	régie	48 000 €	10 722 €
Z	03	11	Frais financiers	co-gestion	20 000 €	
Z	03	12	Frais assurance véhicules agences	régie	4 000 €	300 €
Z	04		Audit et Suivi et Evaluation			
Z	04	01	Frais de suivi et évaluation	co-gestion	110 000 €	3 306 €
Z	04	02	Audit financier	régie	60 000 €	
Z	04	03	Appui technique CTB HQ	régie	40 000 €	
				REGIE	11 000 000 €	256 033 €
				REGIE	1 453 000 €	241 928 €
				COGESTION	1 441 700 €	14 105 €
				EXNAT	8 105 300 €	- €

Le projet n'ayant pas connu un début d'exécution réelle, le taux de décaissement des crédits est très faible.

Les dépenses concernent donc essentiellement le traitement des deux AT, le coût de leurs véhicules et leurs frais de fonctionnement.

4 SUIVI DES INDICATEURS

L'année 2008 a été consacrée à une meilleure définition de l'exécution nationale et des modalités d'exécution. Les appels d'offres concernant les études et la réalisation d'infrastructures ne démarreront qu'en 2009. Les différents indicateurs définis dans le DTF n'ont donc subi aucune évolution.

5 APPRECIATION DES CRITERES DE SUIVI

5.1 Efficacité

Plusieurs facteurs expliquent le démarrage timide du projet parmi lesquels on peut citer notamment ::

- Le troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la CTB prévoit une période beaucoup plus rapide pour la mise en œuvre d'un projet. Une fiche d'identification suffit, sans beaucoup de détails. Dans la pratique cette approche n'a pas tenu ces promesses. Certes, le PEPAM-BA a démarré rapidement, mais comme la phase d'identification a été sautée et comme les PLHA se sont révélés insuffisants comme base de départ, au 31 décembre 2008, aucun site n'a pu être identifié comme site d'intervention du PEPAM-BA.
- L'arrêté de création du PEPAM-BA n'est sorti que fin mai. Sans cet arrêté, aucun acte officiel (par exemple affectation du personnel) n'était possible. L'affectation du responsable national n'a eu lieu qu'en juillet. Vu le non disponibilité de plusieurs personnes dans la période juillet/août, le vrai travail en groupe n'a démarré ses activités qu'en mois de septembre.
- Le concept 'exécution nationale' n'a pas été clairement défini pendant la mission de formulation. Plusieurs réunions, et donc du temps, ont été nécessaires avec les partenaires techniques, avec la DDI, avec la CTB et avec d'autres bailleurs de fonds pour venir au meilleur alignement possible sur le système partenaire. Toutefois, cette période d'apprentissage a été bénéfique pour l'ensemble des acteurs dans le PEPAM-BA.
- La période de la clôture du PARPEBA a demandé beaucoup de temps au personnel du CCA, qui était activement impliqué dans la préparation et l'exécution du symposium en octobre et du séminaire en novembre. La CCA a également été activement impliquée dans la réalisation du rapport final du PARPEBA.
- Le dossier de formulation n'a pas proposé des TdR pour le RAF, pourtant poste clé dans le système d'appui à l'exécution nationale. Le recrutement du

RAF n'a pas pu avoir lieu en 2008 vu le fait que le SMCL devrait se prononcer sur le rôle du RAF.

- Le personnel d'appui (2 secrétaires et 2 aides-comptables) était prévu comme une affectation. Comme l'administration ne disposait pas d'un personnel d'appui disponible, le groupe de travail a proposé de procéder à des recrutements, proposition validée par le SMCL du 23 décembre. La non disponibilité du personnel d'appui a considérablement augmenté le charge de travail de la CCA et donc ralenti l'exécution du travail de base.

5.2 Efficience

Vu le démarrage officiel des activités au 1^{er} janvier 2009, on ne peut pas encore se prononcer sur l'efficience de l'intervention du PEPAM-BA. 2008 Est plutôt caractérisé par une prudence dans le développement du concept exécution nationale pour minimaliser les risques et pour s'assurer que l'efficience du sous-programme sera bonne.

5.3 Impact

Vu que le PEPAM-BA ne pourrait pas démarrer ses activités sur le terrain avant la clôture du PARPEBA, l'impact vers les bénéficiaires est sans objet pour la période en revue. Cependant, toute la processus de réflexion autour de l'exécution nationale a eu un impact considérable le sur nos partenaires directs.

6 MESURES ET RECOMMANDATIONS

6.1 Synthèse des critères d'appréciation

Efficience : Code attribué : NA

Vu que les activités n'ont pas démarrés, il n'est pas possible de mesurer l'efficience du programme.

Efficacité : Code attribué : C

Le sous-programme peut certainement améliorer son efficacité. Vu que l'exécution nationale est novatrice pour la coopération bilatérale, les principaux acteurs ne se sont pas encore entièrement appropriés du processus. Cette appropriation des modalités d'exécution et du niveau de responsabilité est absolument nécessaire pour venir à une exécution efficace et rapide.

Durable : Code attribué : NA (voir efficience)

6.2 Recommandations

Il n'est pas nécessaire de répéter les recommandations mentionnées dans le rapport de démarrage validé par le SMCL. On se limite donc a quelques recommandations suite au SMCL du 23 janvier 2008 :

- La SMCL a décidé de limiter le nombre d'ANO de la CTB à un. Cette décision va dans le sens de responsabiliser le partenaire et de limiter les freins sur les

procédures administratives. Cependant, cette décision a été prise pendant la réunion dans consultation préalable. Il est recommandé de réfléchir ensemble sur le meilleur moment de l'ANO et de valider cela pendant la prochaine SMCL.

- Nomination rapide d'un chef de la division régional de l'hydraulique de Kaffrine, seule institution qui manque encore dans le dispositif prévu dans le cadre du PEPAM-BA.

7 NOUVEAU PLANNING

7.1 Planning des activités de l'année 2009

A.1.1. Réaliser les études pour les ouvrages nouveaux, les extensions et réhabilitations selon les priorités retenues

Suite aux recommandations du SMCL du 23 décembre 2008, les études ont été divisées en trois parties :

1. Etude d'avant projet sommaire (APS) qui servira à déterminer les sites d'intervention
2. Etude hydrogéologique qui préparera l'appel d'offres des forages
3. Etude d'exécution qui servira à dimensionner les ouvrages de génie civil y compris les canalisations.

Ad 1. La demande de renseignements et de prix pour l'étude APS aura lieu au deuxième trimestre 2009 pour une exécution en troisième trimestre. L'output de cette étude sera une liste de sites de forages et de villages polarisés qui sera soumise à l'ANO des ordonnateurs. De coût de l'étude est estimé à 20.000 € qui sera entièrement payé en 2009.

Ad 2. La demande de renseignements et de prix pour l'étude hydrogéologique aura lieu immédiatement après la fin l'obtention de l'ANO des ordonnateurs, qui est prévu pour la fin du troisième trimestre. L'étude pourra avoir lieu fin 2009 pour terminer en début 2010. Le rapport de l'étude hydrogéologique servira comme input pour l'étude d'exécution et pour la préparation du dossier d'appel d'offres pour le marché de forages. Le coût est estimé à 20.000 € dont la moitié sera payé en 2009.

Ad 3. L'appel d'offres pour l'étude d'exécution est divisé en deux parties, une demande de manifestation d'intérêts et l'appel d'offres proprement dit.

Les dates prévisionnelles pour la phase d'appel d'offres de l'étude d'exécution sont les suivants :

- | | |
|---|--------------|
| 1. Publication de l'avis d'appel à la manifestation d'intérêt : | avril |
| 2. Ouvertures des manifestations d'intérêt : | mai |
| 3. Choix de sites : | septembre. |
| 4. Lancement demande de propositions : | septembre |
| 5. Ouverture des offres techniques : | octobre |
| 6. Ouverture des offres financières : | novembre |
| 7. Adjudication provisoire : | décembre |
| 8. Adjudication définitive : | décembre |
| 9. Démarrage de l'étude : | janvier 2010 |

De cette planification découle que l'avance de démarrage, estimé à ~50.000 €, ne sera payé que dans le premier trimestre 2010.

A.1.2. Réaliser les ouvrages nouveaux, d'extension ou de réhabilitation par des entreprises spécialisées

L'activité A.1.2 est sans objet pour l'année 2009, les travaux de forages sont planifiés de démarrer mi 2010 pour une durée d'un an et les travaux de génie civil démarreront début 2011 pour une durée d'un an.

A.1.3. Faire contrôler les travaux par des bureaux d'études sous la supervision des agences d'exécution et des divisions régionales

Le contrôle est calé sur les travaux. Le début du contrat est planifié un mois avant le démarrage des travaux de forage, ainsi permettant aux contrôleurs de se préparer sur leur travail. L'avance de démarrage de ~40.000 euro sera ainsi payée en décembre 2009.

A.1.4. Vulgariser les technologies et approches équitables et viables pour le potabilisation de l'eau dans les zones à taux excessif de fluor et/ou de sel

Cette ligne budgétaire sera exécutée en exécution nationale en étroite collaboration avec le nouveau sous programme de potabilisation dont la formulation est en cours.

A.1.5. Exécution des unités pilotes de potabilisation de l'eau.

Le PEPAM-BA assurera en 2009 le suivi des unités pilotes à Thiakhar et à Ndiago. Le coût est estimé à un 1500 euro par trimestre à partir du deuxième trimestre. A partir de fin 2009 le sous-programme pourrait installer d'autres unités pilotes afin de tester d'autres approches que celle initiées par le PARPEBA. A la fin de l'année 2009 le sous-programme décidera ensuite sur la période après, notamment en ce qui concerne le choix des sites de travaux d'eau potable (uniquement dans les zones avec d'eau potable ou extension à d'autres zones). On compte donc utiliser 6.000 € en 2009.

A.2.1. Construire 100 édicules dans les institutions et lieux publics selon les priorités des PLHA

La construction des édicules publics, qui sera réalisé en exécution nationale, est prévue en deux phases. Dans un premier temps en vise les zones où il y a déjà de l'eau courant et dans un deuxième temps on vise les sites où le PEPAM-BA intervient physiquement. En tenant compte des délais administratifs pour l'exécution des marchés publics, on compte démarrer la construction des édicules publics dans le dernier trimestre de 2009. On ne s'attend au paiement d'avance de démarrage en 2009 (40.000 €) et 260.000 € en 2010. Le deuxième appel d'offres sera lancé en 2011, avec le paiement de l'avance de démarrage en raison de 40.000 € en 2011 et le montant restant courant 2012.

A.2.2. Former 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30 ASUFOR pour la sensibilisation relative à l'hygiène de l'eau et environnementale

Activité prévue à partir de 2011 dans quelle année on compte utiliser le budget disponible (3300 €)

A.2.3. A travers les ASUFOR intéressées, faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial

L'année 2009 sera utilisé pour développer une méthode de marketing sociale afin d'inciter la construction des latrines familiales. Des éléments de marketing pourraient se faire à travers les relais ASUFOR avec la méthode SARAR PHAST, avec des latrines de démonstration au niveau des relais ASUFOR, etc. Un plan d'action détaillé sera disponible courant l'année 2009. On compte utiliser en 2010 sur la ligne budgétaire A.2.3. 50.000 € pour l'exécution de ce plan, le restant (12.000 €) sera utilisé dans les 3 autres années pour des interventions ponctuelles, comme la formation de maçons et l'appui méthodologique et technique aux organes des ASUFOR.

A.2.4. Marketing social de l'hygiène et de l'assainissement à travers les vecteurs de communication populaire

Cette ligne budgétaire sera également utilisé pour l'exécution du plan d'action, mais spécifiquement é travers les médias de communication (brochures, affiches, calendriers, presse écrite, radio populaire, cinéma mobile, etc.). 12.000 € sera programmé en 2010 et 2011, 6.000 € dans les deux autres années.

A.2.5. Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS (Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire)

Troisième ligne budgétaire destinée à l'exécution du marketing sociale de l'hygiène et d'assainissement. Cette partie du plan vise essentiellement les écoles, avec des concours de théâtre aux écoles et à travers l'utilisation des méthodes (comme la méthodologie HAMS) qui ont donné leur preuve ailleurs et qui seront adaptées à la contexte locale. L'intervention du sous-programme se fait pendant trois années scolaires, en commençant avec des tests pendant l'année scolaire 2009/2010 et une plus large intervention pendant les deux années scolaires suivantes. Un bureau d'études sera chargé en 2009 avec la mise en place de la méthodologie. 12.000 € seront programmés pour le dernier trimestre de 2009 pour l'intervention du bureau d'études, le restant est programmé dans les trois autres années, avec l'accent sur 2011. On envisage éventuellement le recrutement d'un SVCD pour les années scolaires 2010/2011 et 2011/2012 pour accompagner cette activité.

A.2.6. Fonds d'appui à l'assainissement sociale

Cette nouvelle ligne budgétaire est devenue nécessaire avec la division de la ligne A_02_03 en une partie ingénierie sociale à exécuter en cogestion et le fonds d'appui,

géré en exécution nationale. Le fonds est destiné pour fournir des subventions pour la construction des latrines familiales. 150.000 € sont programmées en 2010, 300.000 € en 2011 et 100.000 € en 2012. Le sous-programme proposera deux types de latrines familiales, des latrines simples, type ARMD II, dans les zones ruraux pour atteindre la partie la plus pauvre de la population et des latrines en dur pour les zones semi urbanisés.

A.3.1. Créer et former 30 ASUFOR

Cette action ne peut commencer avant les travaux et sera confié à un bureau d'études spécialisé. L'appel d'offres sera réalisé en 2011. Une première dépense de 12.500 € est programmée en 2011, le montant restant (71.500 €) en 2012.

A.3.2. Accompagner 53 ASUFOR existantes et les 30 nouvelles sur le plan juridique, organisationnel et technique

La moitié du budget est destinée à l'exécution de l'étude sur la structure d'appui, une étude que le PARPEBA n'a pas pu exécuter. Pour cette activité on s'attend à une dépense de 15.000 € en fin 2009 et 85.000 € en 2010.

L'autre moitié de cette ligne budgétaire est une activité continue, qui sera réalisé en exécution nationale par les divisions régionales avec l'appui de l'antenne de la CCA à Kaolack. On compte utiliser 15.000 € en 2009 pour l'organisation de plusieurs sessions de formation, 15.000 € également en 2010, 30.000 € en 2011 et le même montant en 2012.

A.3.3. Appuyer l'Union de Solidarité et les Fédérations des ASUFOR du Bassin Arachidier (USABA)

Cette activité consiste à l'appui à l'USABA dans son marketing auprès des ASUFOR dans la zone centre pour rejoindre cette structure fédérative. Cette ligne pourrait également être utilisé pour la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de valoriser l'épargne des ASUFOR à travers de cette structure. On pensera par exemple à des prêts bancaires auprès des ASUFOR qui veulent réaliser des travaux de réhabilitation ou d'extension ou l'épargne des ASUFOR servira comme fonds de garantie ou à des prêts à des individus pour la réalisation d'un branchement particulier. L'étude de faisabilité doit montrer si pour ce genre d'actions de micro financement on fait recours à la CMS ou si c'est l'USABA même qui organisera ce mutuel de micro financement. D'autres prêts sont envisageables comme par exemple pour financer la partie habitant de la construction de latrines familiales. On compte utiliser l'essentiel de cette ligne budgétaire en 2010 avec quelques petites actions préparatoires en 2009.

A.3.4. Appuyer le dispositif d'accompagnement des ASUFOR

Suite à l'exécution de l'étude pour la structure s'appui fin 2009 et début 2010, le sous-programme appuiera en exécution nationale la mise en place de cette structure. L'essentiel de cette ligne sera utilisé en 2010 avec ensuite des petites actions d'accompagnement en 2011 et 2012.

A.4.1. Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM

Cette activité sera exécutée en étroite collaboration avec le PEPAM. Elle consiste notamment à la confection d'un manuel destiné aux conseillers des CR et à des actions de sensibilisation. 30.000 € sont programmés en 2010 pour l'élaboration du manuel et 15.000 € en 2011 pour sa diffusion et pour la campagne de sensibilisation.

A.4.2. Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA

Cette action vise une actualisation annuelle des PLHA pour venir à une véritable appropriation par les CR. On compte utiliser chaque année 47.000 € pour cette activité à partir de 2010. Une ONG ou un bureau d'études sera engagé pour accompagner cette activité. Le dossier d'appel d'offres sera élaboré en premier semestre 2009 pour démarrer cette activité début 2010.

A.4.3. Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR

Appui technique à travers l'organisation de séminaires de réflexion ou d'études spécifiques. L'utilisation de cette ligne budgétaire sera répartie sur la durée du sous-programme avec une planification de 5.000 à 7.000 € annuellement.

A.5.1. Responsabiliser les Divisions Régionales dans la mise en œuvre du Sous-programme

Activité prévue dans le DTF pour la première année d'exécution. Vu qu'ils n'existent actuellement que 3 sur les 8 divisions régionales, et que les 3 existant appartiennent à une direction en phase de restructuration, il est trop tôt pour parler d'un transfert de compétence. Le montant de 12.000 € prévu pour 2009 sera donc utilisé au plus tôt en 2010.

A.5.2. Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel

Cette ligne budgétaire est surtout destinée à l'équipement des divisions régionales. Vu la restructuration de la DEM en la mise en place des 5 autres divisions régionales, une décision sur l'achat de l'équipement doit attendre les décisions officielles des autorités ainsi que la mise en place effective des nouvelles divisions (affectation de personnel et de locaux). Dans le meilleur cas, les investissements pour l'appui en mobilier peuvent démarrer dans le deuxième trimestre de 2009, la logistique n'est prévue qu'au plus tôt dans le dernier trimestre 2009.

A.5.3. Former les Divisions Régionales dans la planification, la maîtrise d'ouvrage, la régulation, le suivi et l'appui-conseil

Des leur mise en place, l'antenne de la CCA conçoit en collaboration avec les structures déconcentrées un plan de formation pour les cadres des divisions régionales. L'essentiel des formations et des voyages d'études aura lieu en 2010 et

2011. 20.000 € sont prévus pour chacune des deux années, le montant restant (7.000 €) est repartie entre 2009 et 2012.

A.5.4. Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur les aspects du CUI et sur la déconcentration

Sur cette ligne budgétaire en prévoir un appui en matériel informatique pour les points focaux, un appui en logistique pour le cabinet de ministère de tutelle (véhicule de ville pour le président du Comité de Pilotage), des stages de formation et des voyages d'études. En prévoit l'utilisation de 25.000 € en 2009, 2010 et 2011 et les 4.000 € restant sont réservé pour des éventualités en 2012.

A.5.5. Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données sur la ressource d'eau et son utilisation

Cette activité est exécutée en exécution nationale par la DGPRE, essentiellement pour la réalisation et le suivi de piézomètres automatiques. En dernier trimestre 2009 seront réalisés des piézomètres, leur équipement sera installé début 2010. L'utilisation de l'avance de démarrage (20.000 €) est prévu pour fin 2009, la réalisation et équipement seront payés en 2010 (120.000 €). Les 9.000 € restant seront repartis sur la période de 2010 à 2012 pour financer les frais de suivi des nappes.

A.5.6. Faciliter l'animation de plateformes de concertation sur l'eau et l'assainissement dans les régions concernées

En 2009, l'action du sous-programme se limite essentiellement à des actions de sensibilisation et le développement d'un plan d'activités. En 2010 seront exécuté en étroite collaboration avec le PEPAM et d'autres sous-programmes d'études à ce sujet. La mise en place des plateformes de réflexion est programmée pour 2011 et son accompagnement se poursuit en 2012. On ne s'attend pas à des déboursements en 2009. 30.000 € sont programmés pour 2010, 32.000 € pour 2011 et 12.000 € pour 2012.

A.5.7. Capitaliser et disséminer les expériences

En 2008 le sous-programme à participé activement au séminaire de capitalisation du PARPEBA, aux réflexions concernant les nouvelles termes de référence de la DEM et aux rencontres bi semestrielles des bailleurs de fonds actives en zone rurale. Cette ligne budgétaire servira pour les années à venir à assurer la participation du sous-programme à la réflexion nationale à travers l'engagement de l'ATI et le responsable du sous-programme. Trois ouvrages de capitalisation seront réalisés sur des thèmes divers (2010, 2011 et 2012) pour un coût estimé à 7.000 € par ouvrage. Les 8.000 € restant sont repartis sur les 4 années d'intervention pour assurer la participation active du sous-programme à la revue annuelle du PEPAM et à d'autres rencontres de capitalisation d'expériences.

7.2 Planning financier de l'année 2009

Du planning des activités découle le planning financière suivant :

Planning PEPAM-BA	2009			
	Q1	Q2	Q3	Q4
A_01_01				30 000
A_01_02				
A_01_03				
A_01_04				
A_01_05	500	1 500	1 500	1 500
A_02_01				40 000
A_02_02				
A_02_03				4 000
A_02_04				6 000
A_02_05				12 000
A_02_06				
A_03_01				
A_03_02		5 000	5 000	5 000
A_03_03				2 000
A_03_04				
A_04_01				
A_04_02				
A_04_03				3 000
A_05_01				
A_05_02		25 000		25 000
A_05_03				7 000
A_05_04			10 000	15 000
A_05_05				20 000
A_05_06				
A_05_07				2 000
Total	500	31 500	16 500	142 500

8 CONCLUSIONS

8.1 Activités et Finances

Il ressort du planning que la durée du sous-programme est très serrée. Le moindre retard dans l'exécution des travaux d'infrastructures aura comme conséquence un retard dans la fin du sous-programme correspondant à l'échéance de la Convention Spécifique. Il est donc vivement conseillé de surveiller étroitement les délais administratifs des activités.

8.2 Critères de suivi

Il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité et la durabilité des acquis du sous-programme. Concernant l'efficacité, le PEPAM-BA semble moins efficace que les projets précédents. On compte que cette baisse d'efficacité n'est due que au changement des modalités d'exécution auxquels les différents acteurs dans le sous-programme doivent s'habituer. Une fois que les premières études ont démarrées, l'efficacité sera probablement à un bien meilleur niveau.

8.3 Avis de la SMCL sur les recommandations

9.3.1. Recommandations relatives au planning des activités

La planification des activités a révélé que le démarrage effectif des travaux ne peut intervenir qu'à l'horizon 2011. Le Comité exprime sa préoccupation pour les longs délais de l'étude et demande aux agences d'exécution de l'Eau potable en relation avec la CCA de faire une proposition pour réduire ces délais et la faire circulariser auprès des membres du Comité de pilotage pour recueillir leur avis au plus tard le 15 janvier 2009.

9.3.2. Recommandations relatives au planning financier

La CCA a été invité de modifier son planning financier pour le faire coïncider avec le planning des activités.

9.3.3. Autres recommandations

Les principales recommandations formulées se présentent comme suit :

Le SMCL a adopté le nouvel organigramme de la CCA ainsi que les changements budgétaires proposés, notamment concernant le recrutement du personnel d'appuit et de faire augmenter le budget de fonctionnement des agences d'exécution de **419 817€ à 810 602 €** conformément aux textes en vigueur notamment le décret

90.600 relatif aux indemnités de projet et le décret 2006.597 concernant les modalités de paiement des frais de déplacement pour le personnel de l'Etat.

Démarrer l'exécution de l'appui aux agences d'exécution à compter de janvier 2009. Deux mois de prime seront accordés aux points focaux pour les activités réalisées jusqu'en fin décembre 2008.

Désigner un Assistant à chaque point focal pour la DHR, DEM et de la DA. Pour la DGPRE il faut nommer un Opérateur de Saisie (Secrétaire).

Appuyer le Cabinet du Ministère de tutelle du sous-programme en dotant le Président de la SMCL d'un véhicule.

Procéder à la signature de la convention d'exécution ainsi qu'à la finalisation du manuel de procédures dans les meilleurs délais

Procéder au recrutement rapide du RAF sur la base des TDR joints en annexe du rapport de démarrage.

Charger la CCA de procéder au recrutement d'un Expert pour finaliser le manuel de procédures.

L'Avis de Non Objection de la CTB n'est requis qu'à l'**attribution provisoire** des appels d'offres pour l'Exécution Nationale

Toutefois, les ordonnateurs (CTB et DDI) doivent émettre un Avis de Non Objection sur les conclusions de l'étude d'exécution, notamment sur la liste des sites.